

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-12-14-1

Séance du lundi 6 décembre 2021

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC RTE LIAISON AERIEENNE A 63 000 VOLTS ILE NAPOLEON-PEUGEOT N° 3

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH, Martine DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth
KOCHERT Stéphanie
STRAUMANN Eric
MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'arrêté du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°2021-188-DAJ du 13 juillet 2021 portant délégation de signature au 1^{er} Vice-Président, Monsieur Pierre BIHL,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 19 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le gestionnaire du Réseau de transport d'électricité RTE à remplacer un pylône électrique implanté sur la parcelle cadastrée à ILLZACH Section 14 n° 48/1, lieudit « Ile Napoléon », de 13,99 ares, sol, appartenant à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve, à cet effet, les termes de la convention de servitudes à intervenir avec RTE dont le projet est joint à la présente délibération ;
- Approuve le montant de l'indemnité forfaitaire due par RTE à la Collectivité européenne d'Alsace, fixé à 150 €, en application de l'article 3 de ladite convention ;
- Autorise le 1^{er} Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention de servitudes ;
- Approuve la réitération de cette convention par acte authentique dont les frais seront à la charge de RTE ;
- Autorise le 1^{er} Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace, conformément à l'arrêté du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° 2021-188-DAJ du 13 juillet 2021, à signer l'acte notarié à intervenir ;

- Précise que les crédits liés à cette opération seront imputés sur le budget de la Collectivité comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
P0260004	Recettes locations foncières, immobilières et taxes	70 70388 70	-	150,00€
TOTAL			-	150,00 €

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité